

ASSOCIATION SAUVONS LE PATRIMONE DE SERMAISE COMPTE RENDU REUNION AVEC LA MUNICIPALITE DU 20 FEVRIER 2023

Présents : Madame le maire Magali Hautefeuille, Monsieur Sylvain Larquetout 1^{er} maire adjoint responsable du patrimoine, Isabelle Daviot et Patrick Daviot présidente et secrétaire, membres du conseil d'administration de l'association.

EN NOIR : RAPPEL DU CR DE LA DERNIERE AG du 14 juin 2022

EN VERT : NOUVELLES PRECISIONS CA du 15 novembre 2022

EN ORANGE : QUESTIONS / DECISIONS CA du 15 novembre 2022

EN VIOLET : REPONSES de la municipalité le 20 février 2023 et réactions de notre association.

ACTIONS ENVISAGEES EN SUSPENS AU RISQUE D'ETRE ABANDONNEES

La mise en place d'une deuxième convention avec la Fondation du patrimoine en 2023 ou en 2024 pour des travaux à venir de clos et couvert (enduit de façades et revers pavés) : Fonds réservés par l'association au titre de cette deuxième convention de 10000€ en vue d'un abondement de la Fondation du Patrimoine de 5000€ à 10000€.

Aucun retour de la municipalité sur ses intentions.

En attente de la manifestation par la municipalité d'une intention ou non d'un lancement effectif et d'un aboutissement du projet d'ici la fin de la mandature municipale (si réponse négative ce que nous comprendrons, voir décision du préambule du plan d'actions validé en AG et en CA).

La municipalité nous informe ne pas vouloir engager la poursuite du clos et couvert de l'église (enduit de façades et revers pavés) pour 2023 sans perspective évoquée pour le reste de la mandature. Notre association est donc contrainte d'abandonner l'action. Notre association a été créée pour collecter des fonds dirigés vers la fondation du patrimoine qui les bonifie par abondement d'un montant quasi équivalent dans le cadre d'un projet de restauration sur un bâtiment classé ou inscrit. Notre principale raison d'être est percutée de plein fouet et nous conduira à faire prendre des décisions adaptées. En l'état par respect pour nos donateurs historiques nous suspendons toute collecte de dons.

Appui technique bénévole si souhaité par la municipalité dans l'éventualité d'une prochaine tranche de travaux sur le clos et couvert de l'église (enduit de façades et revers pavés) en 2023 ou en 2024 (appui en amont à savoir l'établissement du cahier des charges, La concrétisation de la subvention par la DRAC...).

Aucun retour de la municipalité.

Nous sommes toujours prêts à apporter notre contribution mais sans sollicitation de la municipalité, en l'état l'action est abandonnée.

La municipalité nous informe que seuls les travaux d'électricité seront engagés en 2023 et qu'une tranche de travaux sur le clos et couvert de l'église (enduit de façades et revers pavés) n'est pas envisagée. Notre association est donc contrainte d'abandonner l'action.

Appui technique bénévole si souhaité par la municipalité pour le contrôle du cahier des charges et le suivi des travaux d'électricité de l'église en 2022.

Pour les travaux d'électricité, la municipalité a indiqué que ces travaux pourraient être subventionnés par la DETR et avoir inscrit cette dépense pour le deuxième semestre 2022. L'architecte devait faire des relevés en décembre 2021 et a demandé la mise en place d'un contrat de maîtrise d'œuvre début février 2022. Finalement l'architecte a fait ces relevés début novembre 2022. Madame le maire a laissé entendre un possible démarrage des travaux début 2023 après établissement par l'architecte du cahier des charges, appel d'offres et choix de l'entreprise.

Nous sommes toujours prêts à apporter notre contribution mais sans sollicitation de la municipalité, en l'état l'action est abandonnée.

La municipalité ne souhaite manifestement pas notre appui. Action abandonnée par notre association.

Recherche de solutions type vitrines pour protéger et mettre en valeur divers objets ou représentations liturgiques et la maquette de la charpente de Monsieur IMMEL.

Pour l'instant pas de consensus sur le sujet, de notre côté nous pensions au sein de l'église, la municipalité préférerait au sein de la salle des mariages. Action en suspens.

Pas d'adhésion sur la démarche. Nous abandonnons l'action.

Réalisation d'une journée de micro-chantiers de rénovation de l'église avec les bénévoles de l'association et l'aide des entrepreneurs locaux (lambris du porche ou porte ouest ou peinture grilles ou rénovation des fenêtres de la sacristie ou peinture des portes...). A priori au printemps 2023.

Pour l'instant Carlos Moura serait prêt à mettre un échafaudage pour la restauration du lambris du porche, M Poche pour remastiquer les fenêtres de la sacristie et moi-même pour le traitement des moisissures.

Nos adhérents sont majoritairement des personnes âgées. Pour autant nous étions plus d'une quinzaine de personnes au grand nettoyage de l'église en 2021. Cette idée ne rassemble pas grand monde ni au sein de l'association. Action mise en sommeil.

J'ai réalisé le traitement des moisissures avec succès. Pour le reste, action abandonnée par notre association.

La réalisation d'un micro-chantier de rénovation du mécanisme de l'horloge avec support de mise en valeur. Convention en cours de mise en place pour une mise en œuvre dernier trimestre 2022 et meuble d'exposition en 2023.



Rappel historique : Nous avons fait chiffrer cette restauration par Jean-François SALLES Restaurateur diplômé de l'INP-IFROA en octobre 2021 (Traitement de la corrosion à l'acide tannique et couche de cire microcristalline en protection finale) pour un montant de 2772€ TTC. La prestation nous convenait mais le conseil d'administration a refusé cette dépense la considérant trop élevée.

Stéphane Battais a alors proposé de faire réaliser cette restauration gracieusement (hors matériaux pour une estimation de 200 à 300€) en atelier par le lycée Gaspard Monge. Il propose alors la mise en place d'une convention le 27 juin 2022.

La municipalité s'oppose alors à la sortie du mécanisme hors de l'église.

M Poche contacté comme précisé ci avant nous fait rencontrer un sachant sur les vieux mécanismes d'horloge, et nous propose de laisser le mécanisme en l'état ou de procéder à un léger sablage.

Nous ne voyons aucun intérêt de le laisser en l'état.

M Poche nous fournit alors une photo d'un mécanisme mis en valeur avec support. Le rendu est superbe et notre objectif sera d'arriver à un résultat similaire.

Enfin nous sommes incapables de remonter les pièces en vrac (photo ci-avant à gauche) que nous pourrions toujours faire sabler.



En l'état questionner M Poche sur le mode opératoire à envisager et reproposer à la municipalité de faire réaliser cette restauration par le lycée Gaspard Monge dans l'établissement sur l'année scolaire 2023 2024 (pour un coût de

l'ordre de 300 à 500€ alors qu'il est estimé à 4000€ compris table support par un prestataire rémunéré. En cas de refus, abandon de l'action.

La municipalité refuse que la restauration soit réalisée par le lycée Gaspard Monge et souhaite qu'elle le soit par un « horloger ». En l'état action abandonnée par l'association à moins de trouver un mécène.

Réalisation d'un diagnostic de faisabilité de la restauration de la polychromie de la Piéta et recherche d'un mécène. L'étude documentée de l'état de la polychromie de la piéta proposée dans le devis de Jean-François SALLES de 1080€ a été refusé lors du dernier CA. Sujet proposé au mécénat du Crédit agricole.

L'association privilégiera ce sujet auprès du mécénat du Crédit agricole.

L'association va tenter d'obtenir un chiffrage mais on peut craindre un cout de l'ordre de 5000€. En l'état action abandonnée par l'association à moins de trouver un mécène.

Obtention de solution et de chiffrages pour la restauration des cadres dorés des peintures du chemin de croix avec l'appui d'artisans d'art.



Madame le Maire s'est rapproché de M Poche pour trouver une solution. M Poche a fait envoyer les cadres pour diagnostic et chiffrage à Fabrice Gohard (en Haute Savoie). Nous avons en restauration 12 peintures du chemin de croix et nous n'avons retrouvé que 7 cadres. M Gohard nous propose la restauration de 7 cadres pour 3500€. Il va donc manquer 5 cadres à refaire à l'identique pour un montant que nous estimons à 3500€. On est donc sur un budget de 7000€.

L'association propose de réserver 2000€ voire éventuellement 3000€ sur le sujet en demandant le complément à la municipalité soit 4000€ à 5000€ pour l'instant. D'autres membres du CA demandent le rapatriement des cadres pour des chiffrages alternatifs. Par ailleurs, l'association recherchera avec M Poche et M Gohard une solution pour les 5 cadres manquants et soumettra ce sujet dans sa globalité au mécénat du Crédit agricole. Faute de porte de sortie telle qu'envisagée ci-avant le projet sera abandonné.

La municipalité refuse tout co-financement. Si nous n'avons pas de cadres pour remettre en place les peintures du chemin de croix dans l'église, la municipalité indique qu'elle les conservera dans la salle des mariages ! ce qui est pour nous une aberration. Aurélie Nicolaus pense qu'il faudrait peut-être envisager une solution alternative. En l'état action abandonnée par l'association à moins de trouver un mécène.

En partenariat avec la municipalité voire la CCDH financement puis création de panneaux d'informations historiques (du type de celui posé au centre bourg) sur deux sites remarquables de notre village l'église et la chapelle de Blancheface. Nous espérons que les supports soient fournis gracieusement par la CCDH. Il semble qu'il n'en sera rien. Sylvain nous a alors indiqué un cout de 2500€ par panneau.

Une dépense de 5000€ nous semble hors de portée et l'association propose d'y consacrer 1000€, le complément étant à trouver auprès de la CCDH qui pourrait faire un effort et de la municipalité. On pourrait même envisager un tiers pour chacune des trois parties prenantes. Sinon abandon de l'action.

La municipalité refuse tout co-financement. En l'état action abandonnée par l'association à moins de trouver un accord directement avec la CCDH.

Appui technique bénévole si souhaité par la municipalité pour un diagnostic sommaire sur l'état de la chapelle de Blancheface.

Aucun retour de la municipalité.

Nous sommes toujours prêts à apporter notre contribution mais sans sollicitation de la municipalité, en l'état l'action est abandonnée.

La municipalité n'a pas manifesté d'intérêt à notre proposition. En l'état nous sommes donc contraints d'abandonner l'action.